

1690

1 OCTOBRE

**Obligation par Jean Lariou à François
Chaurelle**

Obligation par Jean Lariou et Catherine Monjau, sa femme, à François Chaurelle Sieur de St-Romain, marchand à Champlain, absent ; le notaire soussigné, stipulant pour lui; pour la somme de soixante-six livres, treize sols et six deniers ; portée par obligation déjà donnée à la date du mois de juillet mil six cent soixante et seize, et pour la somme de cent dix-huit livres, vingt sols et sept deniers : le tout pour marchandises livrées par le dit Sieur de St-Romain au dit débiteur Jean Lariou et sa femme, étant pour tous comptes à ce jour. Laquelle somme le susdit débiteur promet payer au dit créancier, en sa maison à Champlain ou au porteur des présentes.

Pour sûreté du paiement des dites sommes, les dits créanciers ont hypothéqué une habitation qu'ils ont à la Rivière de Batiscan ; la dite habitation bornée au sud-ouest par celle de Louis Bercié et au nord-est par celle de François Baribeaud. -

Acte passé en l'étude du dit notaire les jour et an susdits, en présence de Laurent Lefebvre et Michel Dallaust, témoins demeurant à Batiscan. Le dit Dallaust et le dit débiteur ont déclaré ne savoir signer.

Signé : LEEVBRE,
 " TROTTAIN, N. R.